



PROVENCE VERDON
communauté de communes

Avenue de la Foux - 83670 Varages
Tél.: 04 94 77 18 53 - Fax: 04 94 77 09 25
Site: www.provenceverdon.fr

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DES DECISIONS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES
DE L'ANNEE 2021**

Conseil communautaire du 18/05/2021

Ordre du jour :

- 1 – Choix du délégataire pour la Délégation de Services Public pour la gestion des crèches communautaire**
- 2 – Approbation du CA 2020 et vote du Compte de Gestion 2020 du budget principal**
- 3 – Approbation du CA 2020 et vote du Compte de Gestion 2020 du budget OM**
- 4 – Vote de la DM1 du budget annexe OM**
- 5 – Lancement de consultation pour travaux (crèche de Seillons, aire de lavage, PLPDMA)**
- 6 – Questions diverses (convention pour occupation local jeunesse à Varages, appel à projet de l'ADEME sur le biodéchet, convention avec le SMO)**

Nota :

Les points à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une délibération sont indiqués en gras. Les délibérations présentées ci-dessous sont un extrait des actes. Le texte intégral des actes peut être consulté au siège de la Communauté de communes dans les registres annuels des délibérations.

Délibération n°2021/085 : Choix du délégataire pour la gestion des crèches communautaires et autorisation donnée au président pour signer la convention

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** le choix de Monsieur le Président de retenir la Maison de l'Enfance comme délégataire de Service Public pour la gestion des 5 multi-accueils de la Petite Enfance et de la micro-crèche communautaire à compter du 1er août 2021 pour une durée de 6 années ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de Délégation de Service Public pour la gestion des 5 multi-accueils de la Petite Enfance et de la micro-crèche communautaire et ses annexes avec la Maison de l'Enfance ;
- **D'INVITER** Monsieur le Président à effectuer toutes les formalités de publicité, transmission et notification requises pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2021/086 : Approbation du Compte Administratif 2020 du budget annexe ordures ménagères

Le Conseil communautaire, après avoir étudié le Compte Administratif 2020, chapitre par chapitre et article par article et après l'avoir rapproché du Compte de Gestion établi par Monsieur le Percepteur de Barjols :

- **APPROUVE** pour l'exercice 2020 le compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères qui s'établit comme suit :

RECETTES NETTES D'EXPLOITATION	4 801 965.71 €
RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT	1 271 000.00 €
DEPENSES NETTES D'EXPLOITATION	4 185 949.46 €
DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT	333 175.19 €

Soit un résultat d'exploitation pour l'exercice 2020 de + **616 016.25 €** et un résultat d'investissement pour l'exercice 2020 de + **937 824.81 €**.

Conformément au tableau transmis à Monsieur le Sous-préfet de BRIGNOLES.

Délibération n°2021/087 : Vote du Compte de Gestion 2020 du budget annexe ordures ménagères

**Le Conseil communautaire, après avoir étudié le Compte de gestion 2020,
chapitre par chapitre et article par article :**

- **APPROUVE** pour l'exercice 2020 le compte de gestion du budget annexe ORDURES MENAGERES qui s'établit comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement - 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	0 €	0 €	+ 937 824.81 €	+ 937 824.81 €
Fonctionnement	2 112 894.18 €	771 000 €	+ 616 016.25 €	+ 1 957 910.43€
Total	2 112 894.18 €	771 000 €	+ 1 553 841.06 €	+ 2 895 735.24 €

Soit un résultat de clôture pour l'exercice 2020 de **+ 2 895 735.24 Euros**.

Conformément au tableau transmis à Monsieur le Sous-préfet de BRIGNOLES.

Délibération n°2021/086 : Approbation du Compte Administratif 2020 du budget général

**Le Conseil communautaire, après avoir étudié le Compte Administratif 2020,
chapitre par chapitre et article par article et après l'avoir rapproché du Compte de Gestion établi par
Monsieur le Percepteur de Barjols :**

- **APPROUVE** pour l'exercice 2020 le compte administratif du budget général qui s'établit comme suit :

RECETTES NETTES D'EXPLOITATION	8 224 118.82 €
RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT	1 219 849.35 €
DEPENSES NETTES D'EXPLOITATION	7 904 583.48 €
DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT	2 166 468.76 €

Soit un résultat d'exploitation pour l'exercice 2020 de **+ 319 535.34 €** et un résultat d'investissement pour l'exercice 2020 de **- 946 619.41 €**.

Conformément au tableau transmis à Monsieur le Sous-préfet de BRIGNOLES.

Délibération n°2021/089 : Vote du Compte de Gestion 2020 du budget général

**Le Conseil communautaire, après avoir étudié le Compte de gestion 2020,
chapitre par chapitre et article par article :**

- **APPROUVE** pour l'exercice 2020 le compte de gestion du budget général qui s'établit comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement - 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	+ 577 397.12 €		- 946 619.41€	- 369 222.29 €
Fonctionnement	+ 3 906 761.09 €	192 501.41 €	+ 319 535.34 €	+ 4 033 795.02 €
Total	+ 4 484 158.21 €	192 501.41 €	- 627 084.07€	+ 3 664 572.73 €

Soit un résultat de clôture pour l'exercice 2020 de **+ 3 664 572.73 Euros**.

Conformément au tableau transmis à Monsieur le Sous-préfet de BRIGNOLES.

Délibération n°2021/090 : décision modificative n°1 du budget annexe ordures ménagères

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la présente décision modificative administrative n°1 relative au budget annexe Ordures Ménagères 2021 ;

Délibération n°2021/091 : Lancement d'une consultation de marché public pour réaliser une aire de lavage

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation de travaux pour la réalisation d'une aire de lavage, dont le coût global est estimé à 280 000.00 € HT ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Délibération n°2021/092 : Lancement d'une consultation de marché public pour l'élaboration d'une Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation pour l'élaboration d'un Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, dont le coût est estimé à 50 000.00 € HT;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Délibération n°2021/093 : Lancement d'une consultation de marché public pour une étude sur l'organisation tri à la source et la collecte des biodéchets

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation pour une étude sur la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets, dont le coût est estimé à 50 000.00 € HT;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Délibération n°2021/094 : Lancement d'une consultation de marché public pour réaliser des travaux d'aménagement de la crèche de Seillons

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation de travaux pour la réalisation de travaux d'aménagement de la crèche de Seillons, dont le coût global est estimé à 62000.00 € HT ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Délibération n°2021/095 : Convention avec la commune de Varages pour l'occupation d'un local communal

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'occupation des locaux sis n° 10, place de la libération - 83970 VARAGES, ERP de 5ème catégorie avec la commune de Varages pour accueillir les actions du pôle petite enfance jeunesse ;
- **PRECISE** que la mise à disposition des locaux est réalisée à titre gracieux auprès de la Communauté de communes ;
- **INDIQUE** que la présente convention prendra effet à compter de sa signature pour une durée de 2 ans. Elle sera reconduite expressément pour la même durée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Délibération n°2021/096 : Appel à projet de l'ADEME pour généraliser le tri à la source et valoriser les biodéchets

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **S'ENGAGE** à répondre à l'appel à projet lancé par l'ADEME relatif au tri à la source des biodéchets ;
- **VALIDE** le plan de financement tel que proposé ci-dessus ;
- **INDIQUE** que l'ensemble des dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur le budget annexe Ordures ménagères pour l'année 2021 et les années suivantes ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette opération.

Délibération n°2021/097 : SMO - Convention

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la proposition de convention telle que présentée pour le financement de la part de la Communauté de communes auprès du SMO Sud THD pour le déploiement de la fibre pour l'année 2021 ;
- **INDIQUE** que l'ensemble des dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur le budget général pour l'année 2021 et les années suivantes ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette opération.